

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Grézillac

du jeudi 07 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 07 septembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Grézillac, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire.

Date de convocation : 29 août 2023

Présents : Claude NOMPEIX, Marie-Hélène BOUSQUET, Jean-Claude DUMONT, Yohan GARCIA, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Guillaume LESPINGAL, Serge MIO, Didier NEBREDA, René PREVOT, Catherine THOMAS, Isabelle TICHON.

Absents et excusés : Jean-Christophe BONHOURE, Alain GREIL, Christophe HOTIER.

Représentés : Jean-Christophe BONHOURE par Patrick LARRIEU

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 juillet 2023.

I - DELIBERATIONS

- **Délibération n°2023_32** Coupon sport, culture et loisirs – année scolaire 2023-2024.

II - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Bilan de la rentrée des classes.
- Investissement :
 - point sur l'avancement des interventions pour l'éclairage public,
 - information sur date de la réunion publique suivant l'avancement des interventions.
- Point sur la date des interventions pour les travaux de l'école.
- SEMOCTOM.
- Emplacement du marché.

1. Désignation du secrétaire de séance :

M. Jean-Claude DUMONT est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 juillet 2023.

Monsieur le Maire soumet le Procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des présents puis signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de séance.

3. Délibération coupon sport, culture et loisirs – année 2023-2024

Mme Catherine LABAYE souhaite revenir sur la réunion de la commission affaires culturelles, jeunesse, sport, loisirs, fêtes locales, associations qui s'est tenue le 30 août 2023 en présence de trois personnes membres de la commission sur 7. Elle suggère qu'une autre date aurait pu être proposée, elle fait part de son mécontentement et informe le conseil municipal de sa démission de cette commission.

Le conseil municipal en prend acte.

Une commission municipale est une commission d'étude. Elle émet de simples avis et peut formuler des propositions mais ne dispose pas d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la commission afin que le conseil municipal prenne acte du fait qu'aucune décision n'a été prise mais seul des propositions ont été faites.

La semaine précédant la rentrée scolaire le service technique a effectué les travaux demandés au mois de juillet : réparations des chasses d'eau, pose du nouveau tableau dans la classe des CP, installation d'un fil pour attacher les productions des enfants dans la classe des CM1, réparations de plinthe, réaménagement des classes...

Les meubles pour la classe des maternelles et pour la classe des CP – CM1 ainsi que le tableau blanc ont été achetés au cours de l'été.

- Investissement :

• Point sur l'avancement des interventions pour l'éclairage public :

- normalement, les travaux de pose des horloges astronomiques auront lieu fin octobre 2023 et le changement des LED se fera au mois de janvier 2024 (retard d'approvisionnement par le fournisseur),
- il faut programmer une réunion de la commission bâtiments communaux, éclairage public afin de réfléchir sur les horaires de coupure et déterminer une date pour la réunion publique.

• Point sur la date des interventions pour les travaux de l'école :

- la première réunion de chantier aura lieu le mardi 12 septembre 2023 à 14 heures,
- les travaux sont prévus du 23 octobre au 3 novembre 2023,
- le service technique interviendra dans les semaines précédant l'intervention des entreprises.

- SEMOCTOM :

- il est demandé qu'un container à déchets alimentaires soit installé à PEY du Prat car il n'y en a un que dans le bourg. Il pourrait être installé à côté du bac de verres et de vêtements. Une demande va être faite auprès du SEMOCTOM.
- il faudrait retirer les gros container jaune et rouge à Lafon de Lourme car chaque habitant en possède déjà un de chaque et cela pose problème les jours de collecte car cela empiète sur la route.

- Emplacement du marché :

- M. DUMONT propose de délocaliser le marché sur le parking face à la Mairie, car son emplacement actuel ne le rend pas assez visible. Il s'installera donc sur le parking au niveau de la salle associative pendant environ 2 à 3 mois. L'électricité nécessaire pour les commerçants sera prise dans la salle associative pour le moment. Si l'essai est concluant une prise définitive sera installée au niveau de la salle associative.
- Jusqu'à maintenant c'est M. GARCIA qui achète sur ses propres deniers le café et les viennoiseries pour le marché, il demande s'il est possible d'avoir une subvention pour cela. Un bon de commande sera délivré avant chaque marché à utiliser à Carrefour Market, dépenses imputées au compte manifestations et cérémonies.

- C.C.A.S. :

- Une date de réunion doit être fixée avant le 16 septembre 2023 afin de déterminer les modalités d'organisation du repas des anciens.

- Projet agri photovoltaïque :

- Le projet consiste à la pose d'ombrière au-dessus de vignes à Coutreau. C'est une demande qui sera instruite par le Préfet après qu'une étude d'impact sur l'environnement est été réalisé.

- Fibre :

- A ce jour, la fibre est installée uniquement à Lolibey. Nous n'avons pas plus de renseignements à ce jour. Une demande de l'avancée des travaux et du calendrier de réalisation sera faite auprès de Gironde numérique.

- Bouchet :
 - Une énorme branche est tombée sur le chemin de Bouchet qu'il faudrait dégager. Le service technique interviendra en début de semaine prochaine.

- Salle associative :
 - Mme LABAYE réitère sa demande de prêt de salle pour l'université du temps libre, il est rappelé que lors de la séance du mois de juillet du conseil municipal celui-ci s'est prononcé défavorablement à cette demande.

- Bouchet :
 - Les conseillères habitants Bouchet ont été interrogés par les habitants au sujet de la pose d'une micro-station sous voirie. Cette autorisation de réalisation des travaux a été validé lors du conseil municipal du 1^{er} mars 2016.

**L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.
Le procès-verbal a été arrêté et signé lors de la séance du conseil municipal du 05 octobre 2023.**

Claude NOMPEIX
Président de séance



Jean-Claude DUMONT
Secrétaire de séance

